



Procès verbal de la réunion du comité de la FLERA

Date : 04.06.2014

Présent	Excusé	Absent
Jacques LEPESANT	Eugène BERGER	
Yoo Ja LUDWIG	Manette OLSEM	
Manette OLSEM		
Romain RODEN		
Steve SCHILTZ		
Gilbert SCHNEIDER		
Claude WEBER		

Cette réunion remplace celle prévue le 16 juin 2014 en raison du dossier Julian Albrecht.

En l'absence d'Eugène Berger, Jacques Lepasant préside la séance.

Le rapport de la séance du 05/05/2014 est approuvé.

En raison de plusieurs échanges de courriels concernant l'admission de Julian Albrecht dans l'équipe nationale jeunes l'ordre du jour de cette réunion a été raccourci

Rappel de critères de sélection

Les critères de sélection prévoient, dès que le candidat ait obtenu une place de podium au championnat national luxembourgeois, de réunir vingt (20) points lors de la participation à des compétitions de sélection, les Open d'Arlon et Puurs étant obligatoires.

Par ailleurs les critères de sélection prévoient également de rendre pour le 25 mars 2014 au plus tard un dossier d'admission composé des quatre (4) éléments suivants :

- 1) une demande officielle
- 2) une lettre de motivation
- 3) une liste des résultats obtenus lors des compétitions de sélection
- 4) un avis de l'entraîneur ayant suivi le jeune sportif au cours de la saison sportive écoulée

Rappel des faits

Une demande de la part de Julian Albrecht est parvenue à la Commission Compétitions le 8 mai 2014, datée au 25 mars 2014.

Cette demande n'était constituée que d'une seule pièce.

La Commission Compétitions a examiné le dossier et a émis un avis négatif quant à l'admission de Julian Albrecht dans l'équipe nationale.

Un certain nombre de courriels ont été échangés, tout d'abord entre la Commission Compétitions et les parents du jeune grimpeur, par la suite entre parents, les responsables du club KKH (lettre de la part du président du KKH) et les membres du CA FLERA.

Le président a proposé un vote via abstention au membres du CA FLERA, suite à l'émission de l'avis négatif de la Commission Compétitions.

Seul Claude Weber ne voulait pas suivre l'avis de la Commission.

Avis de la Commission Compétitions

La date du courrier n'était pas vérifiable. Le dossier n'était pas complet.

La Commission Compétitions a néanmoins examiné le dossier et émis un avis négatif motivé, notamment sur le fait que l'intéressé n'a rassemblé que 3 points sur les 20 à obtenir, mais aussi sur le fait qu'il n'a pas participé ni à l'Open d'Arlon, ni à celui de Puurs.

Cet avis a été transmis à tous les membres du CA FLERA ainsi qu'aux parents de l'intéressé.



Avis et opinions des membres du CA FLERA

Il est ensuite donné parole à chacun des membres du CA FLERA pour exprimer leur opinion quant au déroulement de cette affaire.

Jacques Lepasant

- embarrassé par le nombre important de courriels reçus
- réaction démesurée de la part des parents de l'intéressé
- entraînement national n'est pas la partie la plus importante du travail à réaliser, la part la plus importante étant celui réalisé au niveau club
- le jeune ne pourra pas participer à deux compétitions
- les critères sont un instrument de mesure objectif et prévalent
- regrette la forme que certains courriels ont pu prendre

Gilbert Schneider

- les critères sont parmi les plus larges et se doivent d'être respectés
- angoissé par le nombre important de courriels
- fait confiance à la Commission Compétitions

Romain Roden

- n'est pas d'accord avec les échanges de courriels et demande qu'il a pu fournir les adresses email des membres du CA aux parents du jeune grimpeur
- propose que dès lors les échanges ne soient traités que lors des réunions du CA et que le cas échéant une réunion non planifiée soit convoquée pour traiter les cas les plus urgents
- fait confiance à la Commission Compétitions

Claude Weber

- pas de transparence au niveau CA FLERA puisque les premiers mails n'étaient échangés qu'entre certains responsables de la FLERA (Président, Secrétaire Général, Présidente de la Commission Compétitions) et les parents du jeune grimpeur
- reproche qu'en quatre ans les critères de sélection ont changé trois fois
- affirme que les critères de sélection ne font pas d'indications précises quant aux compétitions de sélection éligibles
- informe que Julian était souffrant au moment de l'Open de Puurs
- affirme que respectivement la FLERA et Tom Dischburg ont commis une faute car il(s) n'ont pas inscrit Julian à l'Open d'Arlon

Steve Schiltz

- dossier incomplet
- pas assez de compétitions effectuées
- la Commission Compétitions a examiné le dossier de façon objective
- façon de communiquer non-acceptable
- il faut distinguer le volet « privé » du volet « fédéral » : ce n'est pas la charge de la FLERA
 - o de procéder aux inscriptions aux compétitions de sélection les membres de l'équipe nationale, mais bien aux intéressés eux-mêmes, et cela simplement pour des raisons de neutralité de la fédération
 - o de même, la fédération n'organise pas le transport des membres de l'équipe nationale aux compétitions de sélection ; ici encore la fédération s'interdit de privilégier un athlète à un autre
 - o de suivre les résultats des grimpeurs, hormis ceux obtenus au championnat national luxembourgeois et aux compétitions IFSC ; il en est de même de la publication des résultats sur le site internet de la FLERA
- la lettre du président du club KKH n'est rien d'autre qu'un amalgame de faits et de demi-vérités



Yoo Ja Ludwig

- est du même avis que Jacques Lepasant
- indique que les critères doivent être revus chaque année, notamment parce que le contexte externe (IFSC) change
- regrette d'avoir été l'objet d'attaques personnelles de la part d'un des parents du jeune grimpeur
- annonce que le KSE réserve dorénavant son entraînement de compétiteurs aux seuls membres du KSE

Suite à tous ces avis, Claude Weber propose de voter sur l'admission de Julian Albrecht à l'équipe nationale. Cette proposition est rejetée par les autres membres présents.

Courrier

- facture Coque : à payer bien que chère ; Steve Schiltz s'informerait tout de même auprès de la Coque pour obtenir des détails, notamment sur une éventuelle double facturation des heures de travail de l'ouvreur
- facture UIAA : non-payée ; Lars s'en chargera
- facture Yves Dellicour : transmise à Lars pour paiement (plus quittance de l'avance de 420EUR en espèces)

Prochaine réunion

Mercredi 2 juillet à 18:30 heures au COSL